

2023-2028

**UN NOUVEAU TERRAIN
POUR LE FCL HOCKEY**



DÉCEMBRE 2023



Le terrain actuel

- Moquette installée en octobre 2006.
- Très bon entretien mais durée de vie moyenne de 10 ans.
- Occupé toute la semaine par des entraînements et tous les week-ends par des matchs.
- Prêté et utilisé par des écoles.
- Sécurité et qualité de jeu ne sont plus garanties.
- Arrosage obligatoire très important.
- Fin de l'homologation en 2024.



Une nouvelle moquette pour notre terrain

Le nouveau terrain est la première étape pour atteindre nos objectifs sportifs et nous mettre en capacité d'organiser des événements internationaux.



La moquette des Jeux Olympiques Paris 2024 : une opportunité unique !

Dès août 2024, les moquettes utilisées dans le cadre de JO seront démontées et offertes à des clubs prétendants.

C'est une moquette nouvelle génération, homologuée par les instances internationales du hockey.

Cette toute nouvelle moquette n'aura été utilisée que dans le cadre des jeux, foulée par les plus grands champions.

C'est finalement un petit peu des jeux qui s'installera chez nous !
C'est la même moquette qui équipe les plus beaux stades de hockey du monde.

Elle améliore la qualité de jeu pour attendre les meilleures performances et le plus beau des spectacles !



COÛT GLOBAL (synthèse)

	Devis	Financement	commentaires
Démontage moquette JO		22 600 €TTC	Prise en charge Paris2024
Fourniture moquette JO		250 000 €TTC	Prise en charge Paris2024
Travaux préparatoires et installation	379 200€ TTC		
Prise en charge Mairie de Caluire		227 520€ TTC	60% selon accord du 15/09/23
Reste à charge pour le club		151 680€ TTC	

DEBUT DES TRAVAUX JUIN 2024



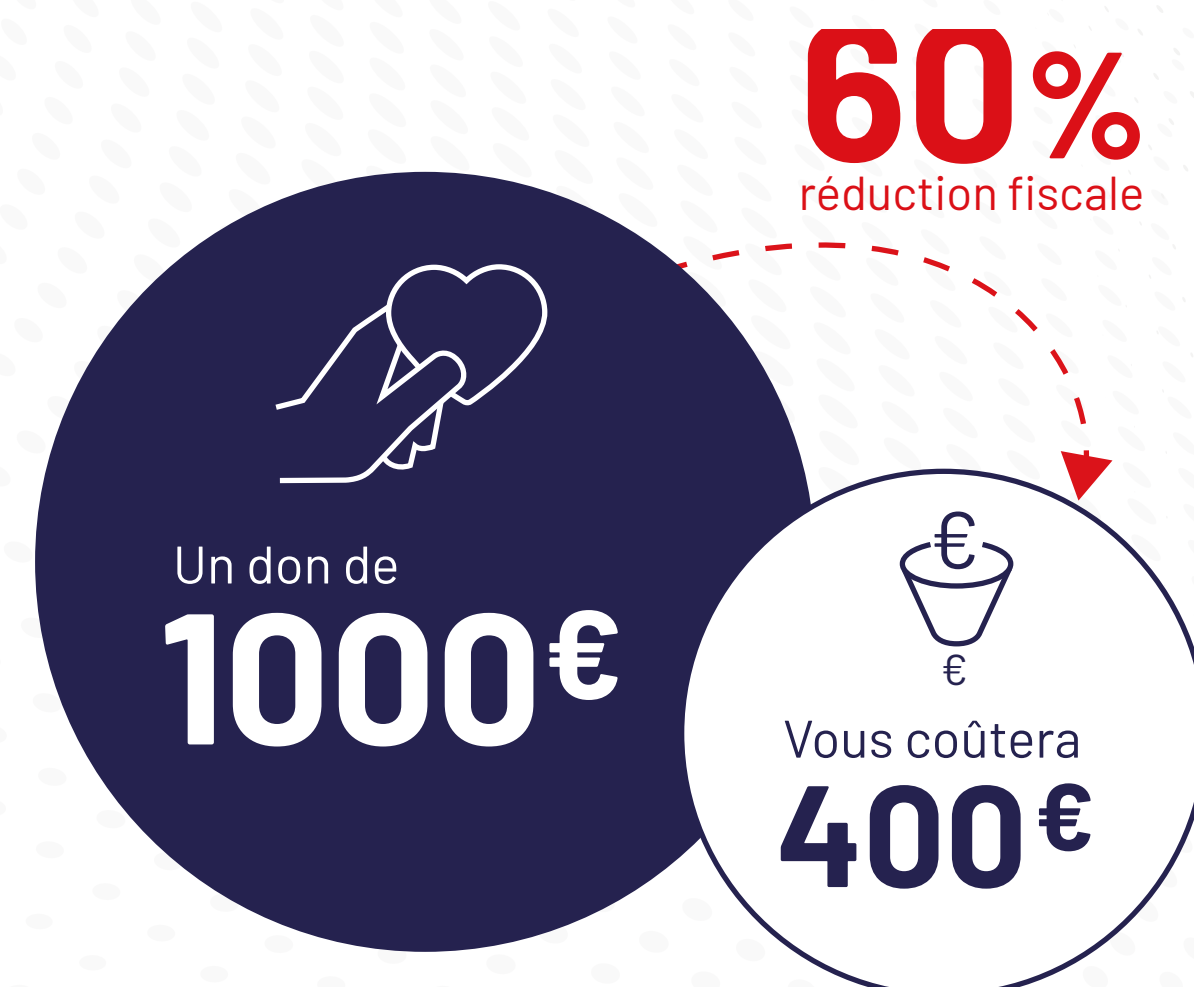
COMMENT NOUS AIDER ?

Sous forme de don / mécénat

Entreprise

Si vous donnez au titre du mécénat d'entreprise, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur les sociétés égale à 60% du montant versé, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires de votre entreprise.

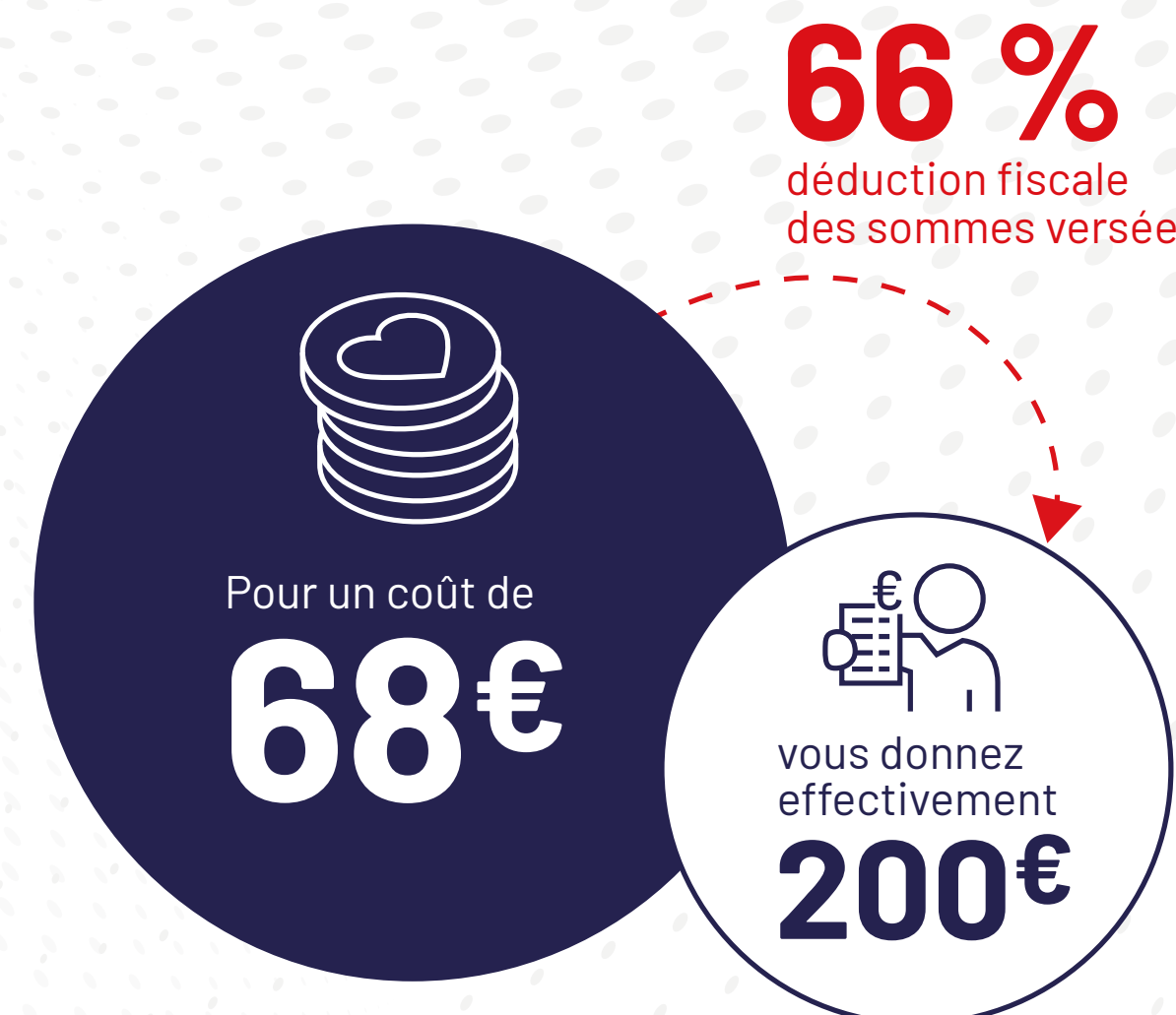
Un don de 1000€ vous coûtera 400€.



Particulier

Si vous donnez vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale de 66% des sommes versées sur le montant de vos impôts sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable)

Pour un coût de 68€, vous donnez effectivement 200€ à votre club !





We need you !

Cliquez ici

